

OUVERTURE DE DÉBIT TEMPORAIRE

Demande d'autorisation



Monsieur le Maire,

Je, soussigné(e) (1) _____

ai l'honneur de vous prier de bien vouloir m'autoriser à établir un débit de boissons temporaire

à (2) _____

du _____ au _____

à l'occasion de (3) _____

Le _____ Signature, _____

DÉBIT DE BOISSONS

☐ 1^{er} GROUPE

☐ 3^{ème} GROUPE

(Article L.3334-2 du Code de la Santé Publique, modifié par l'ordonnance N°2015-1682 du 17 décembre 2015 art 12)

(1) Nom, prénoms, profession, domicile (éventuellement : fonction au sein de l'association sportive ou des manifestations à caractère agricole ou touristique).

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête ...

Nombre d'autorisations déjà obtenues dans l'année : _____
(Maximum 10 pour associations sportives, 2 pour manifestations agricoles, 4 pour manifestations touristiques. Article L.3335-4 du Code de la Santé Publique)

Arrêté du Maire

Le Maire de la Commune de Saint-Leu d'Esserent

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3334-2, L.3335-4 et L.3341-4 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 modifiant les articles L.3322-9, L.3342-1 et L.3353-3 du Code de la Santé Publique,

Vu la loi n°2011-267 du 4 mars 2011,

Vu la loi n°2011-302 du 22 mars 2011,

Vu l'arrêté du 24 août 2011,

Vu l'ordonnance n°2015-1682 du 17 décembre 2015,

Arrête :

Article 1^{er} : M. _____, est autorisé(e)

à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons

_____ Groupe

{ le _____
le _____
le _____
le _____
le _____ }

, jusqu'à _____ heures _____

à (1) _____

Article 2 : Dans le cas où la fermeture du débit de boissons à consommer sur place intervient entre deux heures et sept heures, M. _____

est tenu(e) de mettre à disposition du public, les dispositifs chimiques ou électroniques certifiés, permettant le dépistage de l'imprégnation alcoolique (art. L.3341-4 du Code de la Santé Publique)

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

(1) Préciser le lieu envisagé de l'ouverture de débit.

En Mairie, le _____
Le Maire, _____

Le Maire de Saint-Leu d'Esserent sis à 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent a désigné l'ADICO sis à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de délégué à la protection des données. Ce traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public. Les données recueillies dans ce formulaire sont destinées à la Police Municipale dans le cadre de l'organisation d'un événement et sont transmises à la Gendarmerie, territorialement compétente. Elles sont conservées durant 2 années. Conformément aux articles 15 à 22 du règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité des données vous concernant. Pour exercer ces droits, nous vous invitons à contacter le service communication par mail à communication@saintleudesserent.fr ou par voie postale à Mairie, 14 Place de la Mairie 60340 Saint-Leu d'Esserent. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation en ligne ou par voie postale à la CNIL.

Mairie, 14 place de la Mairie - 60340 Saint-Leu d'Esserent - Tél. 03 44 56 87 00 - Fax. 03 44 56 87 17 - www.saintleudesserent.fr